

EXTRAIT N°36/2026
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 060-216000430-20260430-362026-DE

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Désignation du membre de la commission consultative du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril, à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie,

Pouvoirs : BATAILLE Richard à MONVOISIN Patrice, NAEGLE Laetitia à VOISIN FONTANET Guy

Absents excusés : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, GUYOLARD Yannick, ARHUR Ludovic

Secrétaire de séance : MARION Antoine

Le Conseil Municipale,

Vu les articles L.1524-5 et L.1524-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

- Qu'il convient de procéder à désignation du représentant de la commune à de la commission consultative du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- Que la Communauté de communes prendra une délibération actant la liste établie avec les 41 représentants au PLPDMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Le Conseil municipal procède à la désignation du représentant de la Commission Consultative du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, pour la durée du mandat en cours.

Ce présente :

Monsieur MARGERIN Benjamin

Est désigné M. MARGERIN Benjamin, représentant de la commune, au PLPDMA.

Vote à l'unanimité



Pour copie conforme,
Le 04/05/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE